

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Saint-Étienne (42)

Réponses de Pierrick Courbon, au nom de la liste « SAINT-ETIENNE DEMAIN »

– le 02/02/2020 à 17:31 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 4 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 4,1 millions d'euros

Saint-Etienne Métropole a voté en juin 2019 son plan vélo, inspiré de notre projet des Voies-Vertes Métropolitaines (www.voies-vertes-metropolitaines.com). Nous saluons cette décision et souhaiterions renforcer l'ambition de ce plan vélo, pour porter la part modale du vélo à 10% sur le territoire de Saint-Etienne Métropole. Notons que l'engagement financier est de 10 euros par an et par habitant pour la réalisation de ce plan, c'est la moyenne nationale. A Lyon, ce budget est de 20 euros par habitant. En Allemagne, Belgique, Danemark et Pays-Bas, l'investissement annuel est en moyenne de 40 euros par habitant.

Nous prenons l'engagement d'accélérer le déploiement du "Plan vélo métropolitain" de création de voies vertes sur la durée du mandat et non à l'horizon 2029, en lien avec les associations concernées.

En parallèle, nous voulons proposer un "Plan vélo municipal" :

POUR RATTRAPER LE RETARD PRIS EN LA MATIÈRE : Saint-Étienne détient un triste record de faiblesse de la part des actifs allant travailler en vélo : 1,1% contre 4,7% à Villeurbanne, 7,7% à Clermont-Ferrand et 16% à Strasbourg !

POUR DÉVELOPPER DES PISTES CYCLABLES EN SITE PROPRE DANS LA VILLE et sécuriser les bandes cyclables existantes, en donnant la priorité à la continuité des itinéraires.

POUR DÉVELOPPER L'INTERMODALITÉ avec des racks à vélo à l'arrière des bus.

POUR PROMOUVOIR ET DÉVELOPPER L'USAGE DU VÉLO ÉLECTRIQUE dans la ville aux 7 collines, en majorant les aides à l'acquisition déjà existantes, en installant des arceaux de stationnement pour vélos électriques en ville et en étudiant la faisabilité de déployer des vélos électriques en libre-service.

Action n°2 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Il serait appréciable que ce responsable se déplace à vélo !

Un.e élu.e sera spécialement dédié.e à la question du vélo, sous l'autorité d'un.e élu.e aux mobilités.

Action n°3 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Les techniciens de la voirie sont concernés en priorité, mais l'ensemble des agents municipaux manque de connaissances à ce sujet.

Nous proposerons un plan de formation des agents municipaux à la prise en compte de ce mode de déplacement. Nous favoriserons les acteurs locaux du cycle pour la dispenser.

Nous prenons également l'engagement d'adopter un principe systématique d'aménagement urbain, prenant en compte l'ensemble des usages et des modes de déplacement dans la conduite de tous les projets de construction ou de réhabilitation.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 : je m'engage

Créer un réseau express vélo conforme à notre projet www.voies-vertes-metropolitaines.com, lauréat du prix Talent du Vélo 2018 du Club des Villes et Territoires Cyclables. Ce réseau est étendu au territoire de Saint-Etienne métropole, facilitant la circulation à vélo péri-urbaine.

Comme évoqué précédemment, nous prenons l'engagement d'accélérer le déploiement du "Plan vélo métropolitain" de création de voies vertes sur la durée du mandat et non à l'horizon 2029, en lien avec les associations concernées. En parallèle, nous voulons proposer un "Plan vélo municipal" pour développer des pistes cyclables en site propre dans la ville, sécuriser les bandes cyclables existantes, en donnant la priorité à la continuité des itinéraires.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°5 : je suis indécis-e

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Généraliser la Ville à 30km/h, sur l'ensemble des voiries de dessertes de quartier, réserver le 50km/h sur quelques axes de transit. Faciliter les déplacements des piétons, des cyclistes puis des transports et enfin des véhicules individuels motorisés. La Ville à 30 est la mesure la plus efficace pour favoriser les déplacements à vélo.

Notre projet prévoit d'étendre progressivement la "zone 30" à l'ensemble d'un périmètre inclus à l'intérieur du boulevard urbain.

Nous reprendrons également une politique de piétonisation de certaines rues dans l'hyper-centre.

Notre projet-phare de gratuité des transports en commun participe d'une logique de meilleur partage de l'espace public, pour faire reculer la place de la voiture en ville et assurer une coexistence harmonieuse des différents modes de déplacement.

Action n°6 : je ne m'engage pas

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. Le boulevard urbain, le cours Fauriel, Le boulevard Jules-Janin proposent jusqu'à 6 voies de circulation automobiles, et l'espace vélo est prévu sur le trottoir !

Certains réaménagements pour un passage de 2x2 à 2x1 voies sont envisageables mais nous ne pouvons prendre l'engagement de les généraliser. La priorité de tels aménagements sera donnée aux transports en commun.

Action n°7 : je ne m'engage pas

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Ces aménagements, malgré les idées reçues, sont facteurs de sécurité.

Nous préférons œuvrer au développement de pistes cyclables sécurisées en site propre plutôt que de généraliser les double-sens cyclables, parfois très accidentogènes à Saint-Etienne, du fait de l'étroitesse de certaines chaussées et du manque de "culture vélo" des automobilistes.

Oui à la multiplication des sas vélo et des cédez-le-passage cyclistes aux feux.

Action n°8 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Notre programme prévoit un plan global de sécurisation des abords des écoles par rapport à la circulation automobile. La piétonisation des abords des écoles sera expérimentée.

Action n°9 : je ne m'engage pas

Rendre payant le stationnement en surface pour les voitures et les deux-roues motorisés pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Nous n'envisageons pas à ce stade d'augmenter le nombre de places payantes par rapport à l'existant.

Si nous défendons un objectif de gratuité des transports en commun pour tous et tout le temps, nous limiterons les journées de gratuité du stationnement payant, souterrain ou de surface.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°10 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Dédier un budget constant pendant la durée du plan vélo pour installer au moins 250 arceaux par an sur l'espace public.

Les établissements municipaux recevant du public sont sous-dotés. Piscines, centre sociaux, bibliothèques, pourraient être équipés en priorité.

Notre "plan vélo municipal" comportera un volet ambitieux d'installation d'arceaux de stationnement pour vélos, en priorisant les établissements municipaux recevant du public.

Action n°11 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Il faudrait multiplier la transformation de rez-de-chaussées désaffectés en garages à vélos, à l'image du garage à vélos du Crêt de Roc, initiative de l'association Ocivélo.

Nous voulons "profiter" des nombreux rez-de-chaussée commerciaux vacants pour diversifier une offre de services et soutenir les initiatives associatives et citoyennes, dont les "garages à vélos".

Action n°12 : je m'engage

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

Le dispositif Alvéole de la FUB finance jusqu'à 100% de ces travaux. L'adjoint en charge de la commission de sécurité pourrait être l'ambassadeur de ce dispositif lors des visites des Établissements Recevant du Public. Infos sur <https://programme-alveole.com/>

Notre "plan vélo municipal" comportera un volet ambitieux d'installation d'arceaux de stationnement et de lieux de garage, en priorisant les établissements municipaux recevant du public, dont les écoles.

Action n°13 : je ne m'engage pas

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Nous devons étudier plus avant cette donnée pour prendre position.

Action n°14 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Nous prenons l'engagement d'adopter un principe systématique d'aménagement urbain, prenant en compte l'ensemble des usages et des modes de déplacement dans la conduite de tous les projets de construction ou de réhabilitation.

Action n°15 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Notre "plan vélo municipal" permettra notamment une majoration des aides à l'acquisition déjà existantes pour les vélos électriques. L'extension de ces aides à d'autres types de produits pourra être envisagée.

Action n°16 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Nous voulons "profiter" des nombreux rez-de-chaussée commerciaux vacants à travers la ville pour diversifier une offre de services et soutenir les initiatives associatives et citoyennes.

Promouvoir une culture vélo

Action n°17 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°18 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Nous inciterons par tous les moyens possibles les agents municipaux à utiliser d'autres modes de transport que la voiture individuelle pour venir travailler, à chaque fois que cela sera possible. La gratuité des transports en commun sera une mesure incitative.

Le "challenge mobilité" sera par ailleurs relancé et renforcé.

Action n°19 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Une politique de verbalisation active contre le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable sera conduite.

Action n°20 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Commentaires généraux

Pour nous, la ville de demain est une ville où la place de la voiture individuelle recule : pour améliorer le cadre de vie de tou.te.s, pour un meilleur partage de l'espace public, pour réduire les accidents, les nuisances sonores, la pollution atmosphérique, nos émissions de CO2 et pour améliorer les flux de trafic.

Pour réduire la place de la voiture en ville, nous défendons un objectif de gratuité des transports en commun. Mais pour accompagner notre ville et sa Métropole dans une véritable transition écologique des mobilités, nous comptons également favoriser fortement les modes de déplacement doux, dont le vélo.

Nous savons cependant que certains cyclistes estiment la gratuité des transports en commun comme néfaste pour la pratique du vélo et peu efficace en termes de report modal. Toutefois, notre territoire a tellement de retard en matière de mobilité cycliste, et une telle prépondérance des déplacements individuels et domicile-travail effectués en voiture que nous ne considérons pas que la gratuité des transport en commun serait de nature à faire reculer la pratique cycliste sur le territoire de SEM, ni à restreindre son développement : nous partons de tellement loin !

Nous restons à votre écoute pour échanger plus avant sur ces sujets si vous le souhaitez.